



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 118725

### Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur le fléau qu'est l'illettrisme en France. L'illettrisme frappe 3,1 millions de personnes de nos jours, ces personnes sont dans la totale incapacité de lire, écrire et compter après avoir été pourtant scolarisées. Elles vivent des situations très difficiles et pénalisantes au quotidien car incapables d'établir un chèque, de lire un panneau indicateur, d'écrire une liste de course, de lire le bulletin scolaire de leurs enfants. Sur le territoire, de nombreux acteurs agissent et proposent des solutions adaptées pour prévenir et lutter contre l'illettrisme. Parce que les personnes en situation d'illettrisme se sentent et sont encore trop souvent oubliées, il s'agit de mettre tout en oeuvre pour que les regards changent, que ces personnes osent réapprendre et occuper leur place dans la société. C'est pourquoi il lui demande de déclarer la lutte contre l'illettrisme grande cause nationale 2012 et de l'informer sur les mesures qui pourront être prises pour remédier au mieux à cette situation dramatique que vivent des millions de personnes.

### Texte de la réponse

Les dernières statistiques au sujet des évaluations en lecture dans le cadre de la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) concernent l'année 2009. En 2009, près de huit participants à la JAPD sur dix sont des « lecteurs habiles », un peu plus de un sur dix rencontre des difficultés de compréhension. Les autres ont une maîtrise fragile de la lecture. Les résultats de 2009 dessinent une stabilisation de la proportion de jeunes en difficulté de lecture par rapport aux deux années précédentes. Cette proportion avoisinait les 11 % ; en 2006, elle approche aujourd'hui les 12 %. Parmi les jeunes en difficulté, la part de ceux en grave difficulté étaient de 4,4 % en 2004, 4,9 % en 2007 et 2008, 5,9 % en 2009. Cette augmentation doit être relativisée : une meilleure qualité des corrections pourrait expliquer, au moins en partie, l'augmentation de la proportion de jeunes en difficulté de 2004 à 2009. La note d'information n° 09.19 de juillet 2009, consultable sur le site [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr), présente les résultats complets de 2008 et leur évolution depuis 2004. Dans ce contexte, le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative a mis en oeuvre des réformes importantes pour améliorer la réussite scolaire : la réforme de l'enseignement primaire qui prévoit notamment, deux heures d'aide personnalisée en français et en mathématiques en faveur des élèves en difficulté ainsi que des stages de remise à niveau ; la révision des programmes d'enseignement au collège et la généralisation de l'accompagnement éducatif ; la réforme du lycée avec l'accompagnement personnalisé des élèves en lycée général et technologique et en lycée professionnel, dont il est attendu une réduction du décrochage, potentiel facteur d'apparition de l'illettrisme chez les adultes. En mars 2010, le ministre chargé de l'éducation nationale a lancé un plan de prévention de l'illettrisme, dont le premier objectif est de prévenir les difficultés, dès l'école maternelle, en faisant un effort sur l'apprentissage méthodique du vocabulaire, en stimulant la mémoire, en lisant de façon précoce des textes de qualité. En ce qui concerne l'école élémentaire, la lutte contre l'illettrisme passe par l'installation des automatismes grâce à l'apprentissage par coeur, la répétition et la récitation, l'encouragement du plaisir de lire sous toutes ses formes. Une convention avec l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) a été signée. Différentes actions ont été lancées en partenariat avec plusieurs

associations. Des correspondants académiques ont été désignés par les recteurs pour coordonner localement ce plan. Ce plan se poursuit en 2011-2012 et des initiatives nouvelles seront annoncées dans le cadre de la prochaine circulaire de rentrée.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (5<sup>e</sup> circonscription) - Nouveau Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 118725

**Rubrique :** Politique sociale

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 septembre 2011, page 10218

**Réponse publiée le :** 17 janvier 2012, page 612